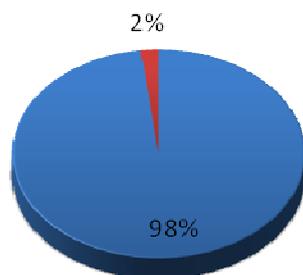


Quel est le coût mensuel moyen de votre abonnement internet ?



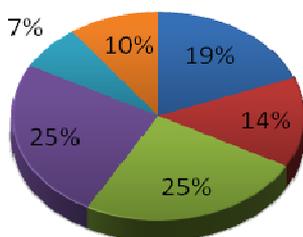
Internet	36,84
Internet + téléphone	41,43
Triple play	50,51

A quelle fréquence utilisez vous internet ?



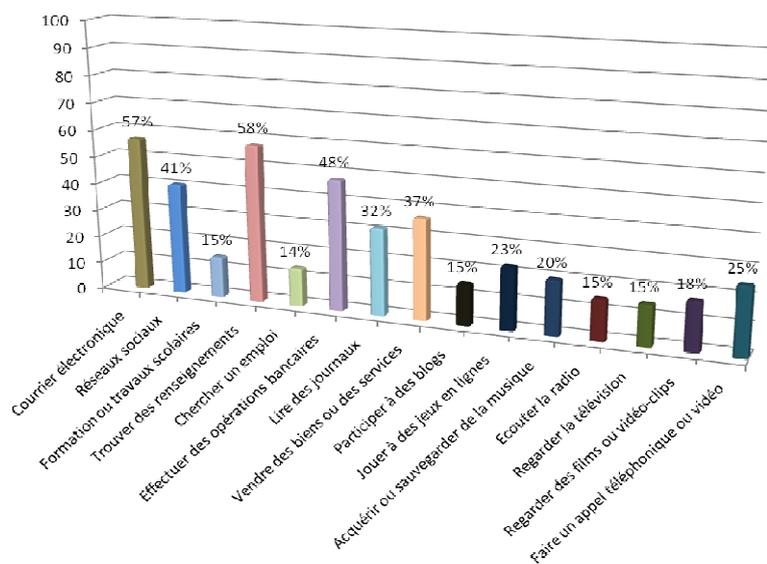
1 fois par jour	98
1 fois par semaine	2
1 fois par mois	0
Moins de 1 fois par mois	0

Combien de temps passez vous sur internet par semaine ?



Moins de 5 heures	19
De 5 à 9 heures	14
De 10 à 19 heures	25
De 20 à 29 heures	25
De 30 à 39 heures	7
40 heures ou plus	10

Quelles utilisations faites vous d'internet ?



BILAN

Peu de foyers, n'ayant pas internet, ont répondu à cette enquête, néanmoins, nous essayerons de placer la commune en tête du projet FTTH (France Très Haut Débit).



L'enquête fait ressortir que pour la quasi-totalité de la commune l'accès à internet se fait par le réseau câblé (câble téléphone aérien) ce qui ne nous avantage pas. Les communes n'ayant pas d'accès internet par le réseau câblé sont prioritaires.

Ce qui nous aidera, est que le FAI Orange a la majorité des foyers de la commune comme clients, ce qui permet d'avoir une certaine influence envers ce FAI (Fournisseur d'Accès Internet).

De plus l'utilisation faite d'internet peut laisser envisager la modification de certaines offres ou même la souscription d'autres foyers si le débit était plus important.

Enfin, cette enquête ne sera pas veine, en effet un élu de la commune s'est investi au niveau de la Région afin de suivre un gros chantier national qui promet d'amener la fibre optique chez les abonnés d'ici 2025 ce qui permettra d'avoir un débit allant jusqu'à 100Mbts. Entre temps (date théorique butoir 2020), des travaux de passage de fibre optique du NRA centrale téléphonique d'Hesdin (pour Aubin saint vaast) jusqu'au central téléphonique de la commune permettrait d'avoir accès à des débits d'environ 20Mbts.

Toutes les informations concernant l'avancement de ces travaux vous seront transmises au fur et à mesure via le site internet de la commune.

NOUVEAUX

HORAIRES

PERMANENCES DU

MAIRE

- Le mardi de 17h à 19h
- Le mercredi de 10h à 11h30
- Le samedi sur rendez-vous

HORAIRES OUVERTURE

MAIRIE

- Le lundi de 14h à 19h
- Le mardi de 10h à 12h - 14h à 19h
- Le mercredi de 10h à 12h
- Le jeudi de 10h à 12h - 14h à 19h
- Le vendredi de 10h à 12h - 14h à 18h
- Le samedi de 8h à 12h

BON NAISSANCE



La Caisse d'Épargne offre 20 euros pour l'ouverture d'un livret A au nom de l'enfant.





INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande.

- Soit en se rendant à la Mairie avec les pièces exigées,
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie, le formulaire d'inscription et les pièces exigées.

Les documents à fournir sont :

- Formulaire cerfa n° 12669*01 de demande d'inscription (pour une démarche sur place ou par courrier).
- Une pièce d'identité récente (valide ou périmée depuis moins d'un an) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité.
- Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité valide ou périmée depuis moins d'un an) + une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation ou certificat de nationalité)
- Un justificatif de domicile.

Quand s'inscrire ?

Sauf quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.

- Principe : avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales)

Pour pouvoir voter en 2015, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2014.

- Cas particuliers: inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1er janvier
- Militaire retournant à la vie civile après le 1er janvier
- Acquisition de la nationalité française après le 1er janvier

Les élections départementales sont programmées
aux 22 et 29 mars 2015

TARIF SALLE DES FÊTES

<u>Catégories</u>	<u>Tarifs au 1er janvier 2013</u>
• café d'enterrement	40.00€
• Vin d'honneur	90.00€
• Repas chaud ou froid	160.00€
• 2eme jour consécutif	70.00€
• Location sans cuisine, ni vaisselle	80.00€ 00.13€
• Cauton	60.00€
• Casse (verre, assiettes...)	01.52€

Suite à de nombreuses dégradations de la salle des fêtes, il a été mis en place des états des lieux systématiques avant et après remise des clés, un règlement a été mis en place.

Madame Pinguet sera dorénavant responsable principale de la salle, la remise des clefs ne se fera donc plus en mairie.

PHOTOS DU VILLAGE

Plusieurs photos de notre commune ont été faites par vue aérienne selon différents angles.

Ces photos sont proposées à la vente en différents formats.



30 x 40 = 10 €

34 X 50 = 15 €

50 X 70 = 20 €

Nous vous invitons à venir découvrir ces photos en mairie et faire votre choix.

Par soucis d'économie, les développements se feront en lots, la première date butoir pour le premier tirage est fixée au 28 février 2015.

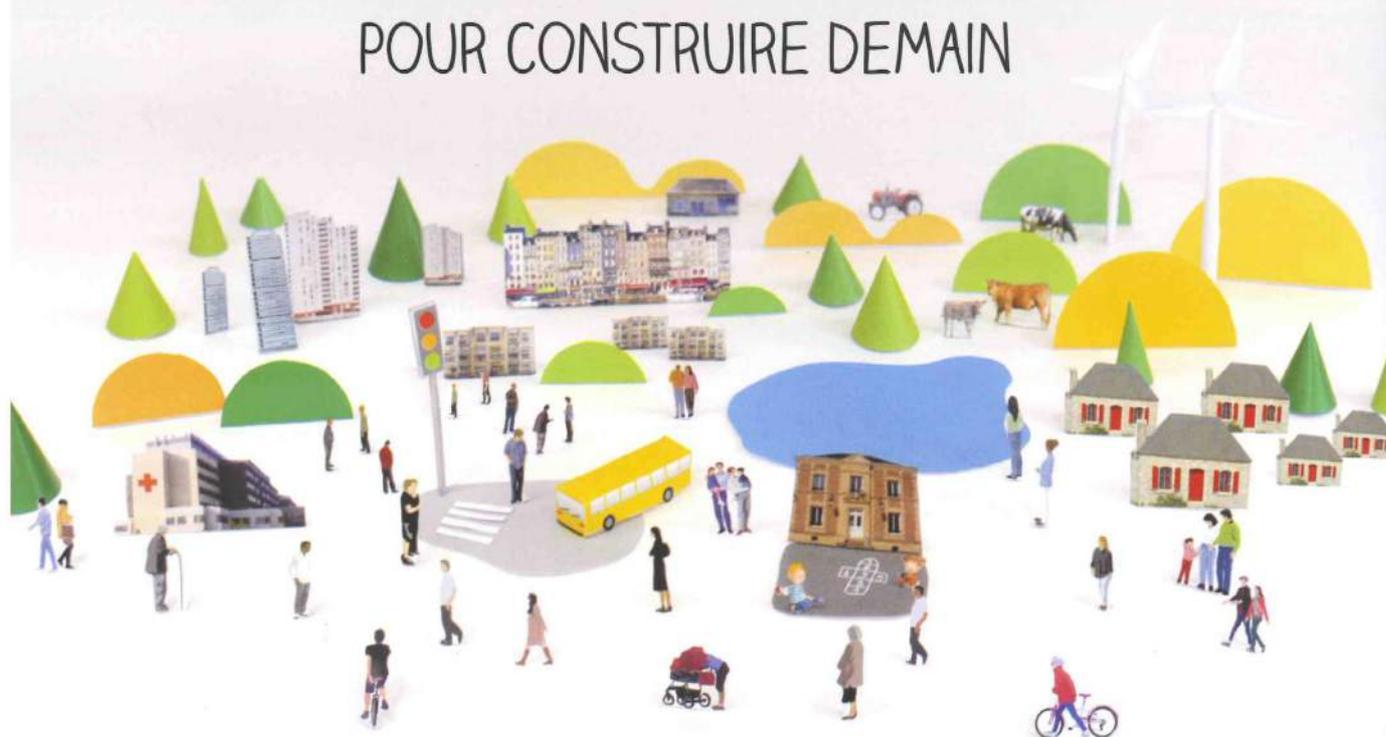
Nous tenions également à vous rappeler que le livre sur l'histoire d'AUBIN SAINT VAAST est toujours disponible à la vente en mairie au prix de 25 euros.



RECENSEMENT

de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 15 janvier au 14 février
www.le-recensement-et-moi.fr



Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !



ABRIS DE BUS

Une demande a été faite auprès du Conseil général pour l'installation d'un nouvel abris de bus, Place du Grand Pont afin de remplacer l'ancien devenu quelque peu vétuste.



Après un avis favorable prononcé par le Conseil général, sa prise en charge et son installation ont été réalisées par leurs soins.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Mise aux normes

La mise aux normes du parc extincteurs des bâtiments communaux a été effectuée.

Mairie

Rapidement de nombreux soucis de mal façon ou de finition ont été décelés. Tous ces problèmes nous ont contraint à contacter de nombreux artisans afin d'y remédier :

- L'émulsion de l'entrée de la mairie a du être refaite,
- Toutes les poignées de portes ont du être changées,
- Enduits de la façade arrière,
- Problème de résonance dans la salle des associations.



A ce jour, toutes les malfaçons ont été levées.

Logement locatif

Les travaux de l'appartement du 1er étage au dessus de la mairie ont commencé depuis mi-septembre.

Les plâtreries sont terminées, nous espérons achever les travaux pour fin décembre.

Ecole

Une gouttière derrière l'école a été changée.

La peinture des tableaux a été refaite.

CIMETIERES

Il n'y avait jusqu'à présent pas de cartographie de faite. Actuellement, un plan des deux cimetières est en cours de réalisation, nécessitant un travail long. Il permettra de répertorier toutes les sépultures, ainsi que celles à l'abandon.

Ce travail de recensement permettra de mettre à jour le logiciel.



TARIF COLUMBARIUM / SÉPULTURE

Columbarium

Par délibération du 18 décembre 2014, la durée de concession a été fixée à 15 ans ou à 30 ans (au choix).

La prix d'une case au sein du columbarium est de 600 euros (pour une durée de 30 ans) et de 300 euros (pour une durée de 15 ans). Une case peut contenir deux urnes cinéraires.

Cimetière

Le prix pour une sépulture est de 30 euros/m², et les droits d'enregistrement à 25 euros.

DECES :

MARIETTE Emile	03/02/2013
DARDOU Béatrice	22/03/2013
WATRELOS-BERTHE Nelly	22/04/2013
DELROISE Gérard	29/04/2013
LOEUILLET-COUSIN Colette	14/05/2013
MARIETTE-LOEUILLET Zilda	26/05/2013
TRIPLET Jean	02/06/2013
BOURBON-AIRIVIER Christiane	05/08/2013
GUILLAUME Jean-Philippe	23/09/2013
MARANGONY Jules	28/09/2013
DELRUE-DEVIGNE Gisèle	15/10/2013
DUPUIS Raymond	25/10/2013
DUPONT-FLORY Francine	26/12/2013

ENSELME Catherine	26/01/2014
PARMENTIER René	02/03/2014
BEAUSSART-LESOT Lucienne	07/06/2014
LEPRETRE Emmanuel	21/07/2014
CHABANNES Christian	24/08/2014
MARIETTE Joseph	05/10/2014

NAISSANCES :

LOEUILLET Quentin	08/01/2013
LENFANT Makenzy	04/04/2013
BARBOSA Charlie	29/04/2013
PARREZ Kameron	03/09/2013
ALEXANDRE Lucas	25/09/2013

MARANGONY Tiago	09/02/2014
SABATIER PORTEMONT Florian	28/02/2014
JOLY Flavie	12/04/2014
LEPARREE MASSON Hugo	18/04/2014
JAYET Noa	22/04/2014
VODILA Lila-Rose	22/05/2014
LEGRAND Kellia	24/06/2014
THERY Axel	02/07/2014
ROUSSEL Augustine	03/07/2014
FOURDRINOY Lyna	20/10/2014

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aubin-Saint-Vaast, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Madame Betty DEMAREST, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le seize juin deux mille quatorze.

La séance a été publique.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Madame VICTORIA Catherine (excusée), Messieurs POCLET Olivier (excusé), VERJOT Fabrice (excusé, procuration donnée à Madame le Maire et DENEUVILLE Michel.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de onze, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame FAUQUET Mélanie, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur le secrétaire de Mairie. Régis PRADEYROL assistera à la séance mais sans participer à la délibération.

Objet : Tarification du Centre de Loisirs de Maresquel-Ecquemicourt (C.L.S.H.) pour l'année 2014.

Madame la Présidente a ouvert la séance, et a informé l'ensemble du Conseil Municipal de la réouverture du Centre de Loisirs, sans hébergement, de Maresquel-Ecquemicourt . Les tarifs, restant à la charge des parents, ont été délibérés comme suit par le Conseil Municipal de Maresquel-Ecquemicourt.

QUO-TIENT	QF < 300		301 < QF > 600		601 < QF > 799		QF > 800		Pas de QF	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Maresquel	1.15 €	1.80 €	1.90 €	2.90 €	2.10 €	3.20 €	2.35 €	3.60 €	2.60 €	4.00 €
Extérieur	1.70 €	2.70 €	2.70 €	4.30 €	3.10 €	4.90 €	3.40 €	5.40 €	3.70 €	6.00 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Maresquel-Ecquemicourt et de prendre en charge la différence entre le tarif des enfants domiciliés à Aubin-Saint-Vaast et le tarif des enfants domiciliés dans la commune de Maresquel-Ecquemicourt. Ceci afin de permettre à un grand nombre de familles de bénéficier du Centre de Loisirs, avec ses activités sportives, manuelles et ludiques destinées aux enfants âgés de 4 à 16 ans.

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Maresquel-Ecquemicourt et accepte la proposition de Madame le Maire quant à la prise en charge de la différence entre le tarif des enfants domiciliés à Aubin-Saint-Vaast et le tarif des enfants domiciliés dans la commune de Maresquel-Ecquemicourt.

Objet : Convention location marais d'Aubin-Saint-Vaast

La commune d'Aubin-Saint-Vaast, représentée par son Maire Madame Betty DEMAREST, loue à la Société de chasse d'Aubin-Saint-Vaast, ce qui est accepté pour celle-ci par Monsieur Jean-Claude FAUQUET le droit exclusif de chasse et de passage pour ladite société pour le territoire que possède la commune d'Aubin-Saint-Vaast appelé « Grand Marais et Marais du Planty » (ce dernier étant interdit à la pratique de la chasse sauf deux jours par saison et en prévenant la mairie). Cette location est consentie pour une période d'une année entière et renouvelable, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et cela conformément à la délibération du conseil municipal d'Aubin-Saint-Vaast en date du 20 juin 2014. Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 220 euros payable d'avance le 1^{er} juillet de l'année (22 hectares au Grand Marais à raison de 10 euros l'hectare). Cette location est conclue sous les charges et conditions et de droit en en pareille matière et notamment sous celles suivantes,

La commune se réserve la libre utilisation :

Pour toute activité concernant l'exploitation des plantations communales,

Pour toute activité concernant l'entretien des fossés et des berges de cours d'eau,

Pour toute activité concernant l'entretien et l'utilisation des chemins existants,

Pour toute activité scolaire et communale,

Fermeture de la chasse le mercredi.

Il est rappelé que les berges de la Canche sont louées à la Société de pêche d'Hesdin « Les Pêcheurs Hesdinois » et que les droits de passages nécessaires sont également accordés.

Le preneur ne pourra céder son droit ou sous-louer en tout ou en partie.

Le preneur est autorisé à engrener et piéger conformément aux règles de gestion cynégétique en cours. Le preneur répondra personnellement des dégâts de gibier au cas où il serait réclamé par les propriétaires riverains dans le Grand Marais uniquement. Le preneur s'engage à faire respecter la réglementation en vigueur concernant la chasse. La désignation d'un garde-chasse est autorisée sous la seule responsabilité du représentant en qualité de la Société de chasse d'Aubin-Saint-Vaast. Le preneur s'engage à souscrire les assurances nécessaires et suffisantes à la pratique des activités le concernant.

Objet : Classe verte

Une classe de découvertes et d'environnement sera programmée au printemps 2015 à Prémanson dans le Jura (Station Les Rousses). 39 élèves du cours moyen participeront à cette classe. Le coût du séjour tout compris (hors transport) s'élève à 396.55 euros par élève. Le montant global est de 15 465.45 euros auquel il faut ajouter environ 4 000.00 euros de frais de transport. La participation des familles est de 160.00 euros soit 6 240.00 euros.

(15 465.45 euros + 4 000.00 euros) – 6 240.00 euros = 13 225.45 euros.

Le reste, soit 13 225.45 euros, sera réparti sur les trois communes.

Objet : B.A.F.A.

Une session B.A.F.A. « formation générale » est organisée à Aubin-Saint-Vaast du 1^{er} juillet au 10 juillet 2014 par la Fédération des Foyers Ruraux du Nord – Pas-de-Calais. Son coût est fixé à 330.00 euros en interne, 230.00 euros en demi-pension et 200.00 euros en externe. La commune prendra en charge le solde à régler pour le personnel employé par la commune et le syndicat des eaux. Ces personnes seront amenées à encadrer les élèves de l'école dans le cadre des T.A.P. (Nathalie Albaut, Céline Dutendas et Christine Pinguet). Les repas des formateurs seront facturés à l'organisme de formation.

Objet : Commissions au sein de la Communauté de Communes des 7 Vallées (7 Vallées Comm)

Liste des conseillers municipaux de la commune d'Aubin-Saint-Vaast souhaitant participer aux réunions de commissions organisées par la Communauté de communes des 7 vallées :

- 1 - Développement économique : Monsieur Philippe PENET, Conseiller municipal ;
- 2 - Actions sociales et jeunesse, sport : Madame Betty DEMAREST, Maire ;
- 3 - Culture : Madame Betty DEMAREST, Maire ;
- 6 - Environnement, ruralité, lutte contre l'érosion et les inondations et assainissement, Monsieur John BARBER, Conseiller ;
- 7 - PLUI, Urbanisme ; Madame Betty DEMAREST, Maire ;
- 9 - Développement touristique, patrimoine et centre historique : Madame Betty DEMAREST, Maire ;
- 10 - Communication externe et interne, interface avec les communes et développement numérique : Monsieur Fabrice DELTOUR, Adjoint au Maire.

Objet : location de la salle des associations

La salle des associations jouxtant la mairie est susceptible d'être louée par des administrés ou autres pour des réunions ou des cafés d'enterrement (à titre exceptionnel si la salle des Fêtes est retenue). Tout comme la salle des fêtes, il sera demandé une participation à hauteur de 30.00 euros par location.

Objet : Attribution de bon cadeau naissance

Une délibération pour l'attribution de bon cadeau naissance, pour un montant de 16 €, a été prise le 28 décembre 2001 par la commune d'Aubin-Saint-Vaast. La Caisse d'Epargne offre, quant à elle, un bon cadeau d'un montant de 20 €.

Objet : Festivités du 14 juillet

Un programme a été réalisé par la Commission Fêtes, Cérémonies et Fleurissement. Il a été distribué dans le village ainsi qu'aux locataires du Camping Municipal de la Canche.

Objet : Réactualisation du point d'indice des responsables de salle

Comme tous les fonctionnaires des collectivités territoriales, les responsables de la salle des fêtes, Dominique Loeuillet et Christine Pinguet, sont rémunérées à l'indice. Or, ce point d'indice doit être réactualisé lors de l'augmentation du S.M.I.C. afin d'éviter le versement d'une indemnité différentielle. Le personnel communal, rémunéré au S.M.I.C., doit avoir un indice majoré de 313 soit 1449.28 euros par mois (9.56 € / heure).

Objet : Horaire des T.A.P.

Pour la commune d'Aubin-Saint-Vaast, les horaires T.A.P. seront :

- Mardi après-midi (2 x 1h30) ;
- Jeudi après-midi (2 x 1h30).

COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOUT 2014

Présents : DEMAREST Betty, BARBER John, DELCOURT Corinne, DELCOURT Sébastien, DELTOUR Fabrice, POCLET Olivier, FAUQUET Mélanie, TINCHON Corinne, MAHIEU Marc Henri, VERJOT Fabrice, VICTORIA Catherine

Absentsexcusés : PENET Philippe, PINAT Patrick

Secrétaire de séance : FAUQUET Mélanie

Délibération F D E :

Fabrice DELTOUR se porte délégué

Nombre de votant : 11

11 pour

0 contre

Remplacement 3ème adjoint et responsable camping :

Délibération concernant le remplacement ou non au poste de 3ème adjoint et responsable camping

Pour le remplacement :

Nombre de votant : 11

11 pour

0 contre

Délibération encaissement chèque de 400 euros concernant le marais :

Nombre de votant : 11

11 pour

0 contre

Délibération second badge camping :

Plusieurs réclamations d'un second badge de la barrière pour les campeurs

Nombre de votant : 11

0 pour

11 contre

Mise en place TAP :

Mise en place le mardi et jeudi après-midi (1H30)

Personnel encadrant : Céline DUTENDAS, Nathalie ALBAUT, Christine PINGUET

Embauche CDD de septembre à juin :

Nombre de votant : 11

11 pour

0 contre

Mise à disposition du personnel communal :

Concernant problème de haies sur la voie publique.

Si coupe non réalisées et effectuées par la commune, le tarif a été évaluée à 80 euro de l'heure avec véhicule.

Nombre de votant : 11

11 pour

0 contre

Destruction de nid de guêpes chez les particuliers :

Une demande a été faite afin de savoir si la mairie prenait en charge le coût de la destruction de nid de guêpes chez les particuliers.

Nombre de votant : 11

0 pour

11 contre

Encaissement des chèques règlement du BAFA :

Nombre de votant : 11

11 pour

0 contre

organisation ducasse des 16 et 17 août :

Samedi matin, montage des chapiteaux ; montage du feu d'artifice dans l'après midi

Buvette ouverte samedi après midi.

Peinture traçage terrain de football :

Demande de l'association A.S.A. de la prise en charge des peintures concernant le traçage du terrain de football

Prise en charge à 50% :

Nombre de votant : 11

11 pour

0 contre



14 JUILLET 2014



DUCASSE 2014



REPAS CYCLO CLUB DE LA CANCHE CHOUCROUTE 2014



LOTO BINGO DU COMITÉ DES FÊTES



« LA MOUETTE » REMISE DES COUPES JAVELOT